



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Serbie

Correspondant national

Nom Prénom : **ĐURDEVIC Snežana**

Profession : **Head of Department of International Legal Assistance in civil matters**

Organisation : **Ministry of Justice of the Republic of Serbia**

E-mail : **snezana.djurdjevic@mpravde.gov.rs**

N° Téléphone : **+ 381 11 3622 356**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

7 291 436

2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	13 215 188 800
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

3) PIB par habitant (en €)

3 841

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

5 422

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

105

A.1

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:

Question 1 – Statistical Office of The Republic of Serbia

Questions 2 and 3 – Report of the Ministry of Finance (converted in accordance with average exchange rate for 2010)

Questions 1-5 – These data do not include data concerning Province of Kosovo

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en €(si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	111 016 635
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	93 326 436

2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)		NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.		NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	8 530 951
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)		NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation		NAP
7. Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	9 159 248

7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :

Total budget allocated to the courts and prosecution is 183772111 (this include legal aid)

8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

Law on Court Taxes prescribes that the State and state institutions are exempted of court taxes. An individual can be exempted from court fees on the grounds of his/her indigence.

9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)

85 137 114

10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)

. NA 245 022 123

11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.

Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui

Système pénitentiaire	Oui
Service de probation	NAP
Conseil de la justice	Non
Protection judiciaire de la jeunesse	Oui
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Non
Autres	Non

Commentaire :

12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en €- Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	NA	NA	NA

13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

Montant

22 608 698

Commentaire :

14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Oui	Oui
Autre ministère	Oui	Non	Non	Oui
Parlement	Non	Oui	Non	Oui
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Oui	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	NAP	NAP	NAP	NAP
Autre	Non	Non	Non	Non

15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :

Other Ministry indicated in the table is Ministry of Finance

A.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**
- **si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

Q6#2#2 2010 Reform of Judiciary in Serbia reduced a number of judges and prosecutors. This further resulted in decrease of the annual approved budget of the courts dedicated to gross salaries.

Q6#2#8 During 2010 certain other expenses occurred such as expenses for stimulations for employees (due to the low salaries in judiciary many qualified employees left judiciary and for that reason certain stimulations were provided) and benefits for non re-elected judges (One of the main reforms in 2010 was re-election of all judges. Judges who were not reelected in 2010 were entitled to the benefit).

Q10 Due to world economic crisis, overall state expenses decreased which resulted also in decrease of the annual approved public budget allocated to the whole justice system. In addition, 2010 reform of judicial system led to rationalization of judiciary and reduction of the number of courts and judges and therefore to the decrease in the budget allocated to the whole justice system.

Question 12 : In Serbia we do not have separate public budget for legal aid. According to our legislation, the judge decides whether to grant legal aid within the court proceedings on the ground of one's indigence. Therefore, expenses concerning legal aid are included in the total annual budget allocated to all courts, which I indicated in question 7. For that reason we could not provide data on annual public budget allocated to legal aid (question 12).

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

Law on Budget for 2010, Evidentiary bill for court fees

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Civil procedure code stipulates the possibility of exemption of court fees on the grounds of his/her indigence. The court decides upon these requests on the ground of the evidence provided.

18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Civil procedure code stipulates the possibility of exemption of court fees on the grounds of his/her indigence. The court decides upon these requests on the ground of the evidence provided.

19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

fees of experts, travel costs

20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour

des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]

	Nombre
Total	NA
en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	NA

Commentaire :

21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Oui

Commentaire :

Criminal Procedure Code prescribes such possibility.

22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

- Oui
 Non

23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	NA	NA
en matière autre que pénale ?	NA	NA

Commentaire :

24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
- une instance extérieure au tribunal ?
- une instance mixte (tribunal/organe externe)?

26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:

en matière pénale ?	Yes
en matière autre que pénale ?	Yes

B.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes**2. 2. 1. Droit des usagers et victimes****28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :**

Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :

- aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: Oui www.uzzpro.gov.rs
- à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: Oui www.vk.sud.rs
- à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ? Oui www.prvisud.rs

Commentaire :

Non-Conviction Certificate, Certificate that an individual is not deprived of parental rights, Certificate of capacity, Certificate that divorce proceedings have been initiated.

29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

New Civil Procedure Code, which will enter into force on 1 February 2012, prescribes this obligation.

30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Within the High Courts there is a service for providing assistance and protection for witnesses (which also includes victims).

31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Non
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Non
Minorités ethniques	Oui	Oui	Non
Personnes handicapées	Oui	Oui	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Oui	Oui	Non

Commentaire :

32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions

A victim can be granted pecuniary damages within the criminal proceedings doesn't matter the offence in question. Furthermore, a victim can initiate civil proceedings for pecuniary and non pecuniary damages suffered for any criminal offence.

33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:

- un dispositif public ?
- des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
- un dispositif privé ?

34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Public Prosecutor can request the court to provide protection of victims. Furthermore, Public Prosecutor is obliged to inform other bodies, such as Social care center, concerning victims of domestic violence and request to provide protection and assistance for them.

36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?

Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".

- Oui
- Non
- NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

If the public prosecutor decides to discontinue the proceedings, the victim can file a private request for prosecution

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
- non exécution des décisions de justice?
- arrestation injustifiée ?
- condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

The Criminal Procedure Code prescribes compensation proceedings for a wrongful arrest or conviction.

38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

"Public trust of the citizens of Nis in the courts" Faculty of Law and Faculty of Philosophy, University of Nis.

39) Si possible, veuillez préciser :

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Non	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Oui

40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?

- Oui
- Non

41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Délai pour répondre (par exemple pour	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
--	---------------------------------------	-------------------------------	---------------

	accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)		
Tribunal concerné	Oui	Non	Non
Instance supérieure	Oui	Non	Non
Ministère de la Justice	Oui	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Non	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	60
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	62
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	129

43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	62
Tribunaux commerciaux	16
Tribunaux du travail	NAP
Tribunaux des affaires familiales	NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	NAP
Tribunaux administratifs	1
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	45

Commentaire :

Other specialised 1st instance courts indicated in the table are Misdemeanor Courts

44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	50
le licenciement	34
le vol avec violence	34

Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :

Small claims in civil proceedings are claims with a monetary value of not more than 3000 euros (this include debt collection, damages, restitution of movable property).

Small claims in commercial proceedings are claims with a monetary value of not more than 30000 euros.

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :

Law on Organisation of Courts

Comments for question 45: Dismissals are in competence of Basic Courts (Labour Dispute Department). Indicated data concerning robberies include only the total number of Basic Courts. However, there are several types of severe theft and robberies which falls under the jurisdiction of the Higher Courts.

42#1#1, 42#1#2, 42#1#3, 45#1#1, 45#1#2, 45#1#3 Since 1 January 2010 Serbia reformed overall judicial system which resulted in reduction in the number of courts and judges as well as in the structure of judiciary. Courts of general jurisdiction were established (Supreme Court of Cassation, Appellate Courts, High Courts and Basic Courts) as well as courts of specialized jurisdiction (Administrative Court, Commercial Courts, Misdemeanor Courts and High Misdemeanor Court). Overall reform process was explained in detail in previous evaluation report for 2009 in the part regarding foreseen reform in the functioning of judicial system.

3. 1. 2. Juges et personnels non-juges

46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)

(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.

[Veillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.]

Veillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	2455	702	1753
1. Nombre de juges professionnels de première instance	1847	NA	NA
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	585	NA	NA
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	23	NA	NA

Commentaire :

Total number of professional judges includes judges of the Supreme Court of Cassation, Courts of Appeal, Commercial Courts of Appeals, Higher Courts, High Misdemeanor Courts, Administrative Courts, Misdemeanor Courts and Basic Courts.

Total number of judges sitting in the courts of first instance includes judges of the Basic Courts, Higher Courts, Commercial Courts, Administrative Courts and Misdemeanor Courts.

Total number of judges sitting in the courts of second instance includes judges of the Courts of Appeals, Commercial Courts of Appeal, Higher Courts and High Misdemeanor Courts.

47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	129	57	72
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	96	NA	NA
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	32	NA	NA
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	NA	NA

48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.

Donnée brute

NAP

Si possible, donnée en équivalent temps plein

NAP

Commentaire :

49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un

simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute

 Oui

3 021

50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

 Oui Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :

NAP

52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5) Oui 11040

1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours. NAP

2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) Oui 3407

3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) Oui 5334

4. Personnels techniques Oui 2299

5. Autres personnels non juges NAP

Commentaire :

52#2#4, 52#2#5 The differences in data provided for 2008 and 2010, concerning the number of certain categories of staff, is obviously result of misunderstanding of those categories of staff. For example, the institute of Rechtspfleger has never existed in Serbia, but in 2009 report it was indicated that their number is 1007. In non-judge staff whose task is to assist judges we indicated only judges assistants, trainees and dactylographers. In the number of administrative staff we indicated employees who work in the registry, expedition, IT sector, accountancy, in the number of technical staff we indicated security staff and similar. We can give comment only to the overall increase of the total of non-judge staff. That increase is a result of 2010 Reform. Before 2010, misdemeanor offences were under the jurisdiction of the municipal bodies which were outside the judicial system. Since 2010 Misdemeanor Courts and High Misdemeanor Court were established and most of 2027 employees previously working in misdemeanor

bodies were transferred to these newly established courts.

53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

C.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Question 47 – The data on total number of court presidents does not include the presidents of Higher Courts which have both first instance and second instance jurisdiction. Number of presidents of Higher Courts (26) is included in number indicated in the number of 2nd instance court presidents.

Question 54 – There are certain activities on delegation of certain IT services (Web pages)

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Question 46 – Law on Judges

Question 47– Decision of the High Judicial Council on election of the presidents of the courts.

Question 52 – Human resources Plan for 2010

3. 1. 3. Procureurs et personnel

55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	611	288	323
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	520	229	291
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	62	38	24
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	29	21	8

Commentaire :

Total number of public prosecutors includes public prosecutors and their deputies

56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	67	46	21
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	60	NA	NA
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	4	NA	NA
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	3	NA	NA

Commentaire :

Explanation for Question 56 - Public Prosecution of the Republic of Serbia consists of Appellate Public Prosecutions, Higher Public Prosecutions, Basic Public Prosecutions and Public Prosecutions with special jurisdiction. Head of Public Prosecution of the Republic of Serbia is Public Prosecutor of the Republic of Serbia.

Public Prosecutions with special jurisdiction are Public Prosecution for Organised crime and Public Prosecution of War crimes.

Sources: Q56. Decision of State Prosecutorial Council on a number of Public prosecutor Deputies, Law on Public prosecution, Law on headquarters and areas of courts and public prosecution

57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Nombre (en équivalent temps plein)

58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :

59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

Oui

Non

60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

Nombre

Oui

1 061

C.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60

Law on Public Prosecution

3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Non	Oui	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Traitement de texte	+50% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	+50% of courts
Dossiers électroniques	+50% of courts
E-mail	+50% of courts
Connexion internet	+50% of courts

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Enregistrement des affaires	+50% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	+50% of courts
Système d'information financière	-10% of courts
Vidéoconférence	-10% of courts

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Formulaire électronique	+50% of courts
Site internet	+50% of courts
Suivi électronique des affaires	+50% of courts
Registres électroniques	+50% of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	0 % of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	0 % of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	0 % of courts
Vidéoconférence	-10% of courts
Autres moyens de communication électronique	0 % of courts

65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Oui	Oui	Non

Commentaire :

Possibility of videoconferencing is introduced by the Law on organisation and jurisdiction of Government Authorities in prosecuting perpetrators of war crimes and organized crime as well as by Criminal Procedure Code. Hearings of witnesses, experts and injured parties were conducted many times before the Special department for war crimes. New Civil Procedure Code, which will enter into force on 1 January 2012, also prescribes the possibility of hearing a litigant by videoconference.

C.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

3. 2. Performance et évaluation

3. 2. 1. Performance et évaluation

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

These tasks are performed by the Statistical Office of the Republic of Serbia, Ministry of Justice and the Supreme Court of Cassation

67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:

Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?

Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).

- Oui
 Non

Veuillez préciser :

Higher instance courts evaluate activity of each lower instance court on a yearly basis. Furthermore, Supreme Court of Cassation evaluates courts and issues a report every year.

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :

- nouvelles affaires
 durée des procédures (délais)

- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- coûts des procédures judiciaires
- autre

Si autre, veuillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?

- Oui
- Non

73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
- Non

75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:

Efficiency, quality, independence, transparency

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la justice
- organe d'inspection
- Cour Suprême
- organe d'audit extérieur
- autre

Si autre, veuillez préciser :

78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

Yes, quality standards concern the number of resolved cases and the number of quashed judicial decisions on appeal. Report of the Supreme Court of Cassation contain those standards.

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?

- Oui
- Non

80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux

basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?

Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.

Oui

Non

Veillez préciser la fréquence de l'évaluation:

According to the plan of Higher instance court for lower instance courts, Supreme Court of Cassation and Ministry of Justice

83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

Criteria for evaluation are set out by the State Prosecutorial Council

C.4

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux**

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Informations générales

84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	4	22	5	1
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NA	NA	1	NA
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	0	0	0	2

Veuillez préciser les sources :

The Report of the Agent of the Republic of Serbia before the European Court of Human Rights

D.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?
 il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

Civil Procedure Code prescribes specific procedures for cases concerning trespass, family matters (concerning children and parental rights) and labor disputes. These disputes are considered as urgent. The Law prescribes certain time limits within which the proceedings must be terminated: for labor dispute six months, for trespass dispute 90 days, for family matters first hearing must be scheduled within the 15 days and the dispute must be concluded within 2 hearings. Enforcement proceedings are also considered as urgent. Criminal cases concerning juveniles are urgent. Investigation must be terminated within the 6 months time limit. In administrative matters there are also urgent procedures: protection of electoral rights, free access to information of public importance, protection of competition, labor disputes of civil servants, adoption and protection of juveniles.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?
- il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

In civil disputes concerning small claims the court does not have to schedule a preparatory hearing. In addition, in criminal cases concerning minor offences (carrying a sentence of up to 3 years of imprisonment) the court does not have to pursue investigation. In addition, for all urgent proceedings the law prescribes simplified procedure.

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

In practice, within the proceedings a judge, in concordance with a lawyer, may determine time limits for submitting the evidence as well as the dates of hearings

4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

90) Note:

Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.

Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables

de distinguer affaires administratives et affaires civiles.

Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7) *	486 365	1 268 654	1 083 927	668 027
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	169 859	239 195	219 134	189 859
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	34 631	173 736	148 411	59 424
3. Affaires relatives à l'exécution	262 931	825 221	690 095	395 575
4. Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	18 091	16 048	13 843	20 296
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	853	14 454	12 434	2 873

92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

Non litigious proceedings are prescribed by the Law on Non Litigious proceedings and include, inter alia, regulation of personal status (deprivation of legal capacity), regulation of family matters (extension of parental rights), proceedings regulating property relations (inheritance proceedings, division of common assets or property)

93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

Insolvency proceedings

94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	57 730	67 486	52 561	72 623
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative).

Veillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :

Question 94 – First instance criminal cases are in competence of the Basic Courts and Higher Courts. Criminal offences punishable by up to 10 years imprisonment are in competence of the Basic Courts, while more severe criminal offences are in competence of the Higher Courts. Furthermore, these data do not include misdemeanor cases, since they fall under the jurisdiction of Misdemeanor Courts (Courts with specialised jurisdiction). Total number of resolved misdemeanor cases is 569844.

96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.

Explanation concerning question 91. - In the above table, there is no horizontal consistency due to the fact that electronic database for registration and management of cases was introduced at the beginning of 2010. Many mistakes were made during the process of data entry into this software. The correction process is underway.

97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	155 247	97 628	57 619
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA

3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NA	NA	NA	NA
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	2 341	33 914	28 015	8 240
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

Explanation concerning question 97 - On 1 January 2010 new organisation of courts was established. Therefore, there is no data on pending cases on that date. The number of pending cases is indicated together with the number of incoming cases in 2010.

99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	4 470	4 971	6 054	3 387
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	3 772	4 244	5 050	2 966
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NAP	NAP	NAP	NAP
3. Affaires relatives à l'exécution	NAP	NAP	NAP	NAP
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du	NAP	NAP	NAP	NAP

commerce				
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	698	727	1 004	421
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	372	488	792	68
8. Affaires pénales (infractions graves)	NAP	NAP	NAP	NAP
9. Petites infractions	NAP	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA

102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA	NA

103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

There is a mediation procedure which includes reconciliation procedure (it must be terminated within the 2 months) and agreement procedure (it must also be terminated within the 2 months).

104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

According to the Civil Procedure Code as well as Administrative Dispute Act, the public prosecutor can play a role in civil and administrative proceedings in certain matters. In addition, in both civil and administrative proceedings, the public prosecutor can file a request for the protection of legality, which is considered as an extraordinary legal remedy.

107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	NA	NA	NA	NA

108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre
Total des affaires classées sans suite	NA

par le procureur (1 + 2 + 3)	
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NA
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NA

109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

- Oui
 Non

D.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Q91#2#1 In 2010 big public distribution companies initiated a number of enforcement proceedings concerning payment of communal services. Therefore, such an increase in a number of enforcement proceedings (approximately 300.000) resulted in an overall increase of the total of other than criminal law cases / incoming cases in 2010.

Q91#4#1 The data given for 2009 are not vertically and horizontally consistent. For that reason it not possible to compare the number of pending cases at the end of 2009 and 2010.

Q94#3#1 and 94#4#1 We cannot explain the decrease in the number of criminal cases (both resolved and pending cases at the end of the year). It is possible that the reason is 2010 reform, due to the fact that in the first part of 2010 overall reorganization of judiciary took place which possibly resulted in decrease in productivity.

Q97#2#1 and 97#4#1 It was not possible to provide the number of pending cases on 1 Jan 2010 because certain courts did not provide that data due to the reform process. For that reason the number of incoming cases is much higher in 2010 than in 2009.

Q100#1#1, 100#2#1, 100#3#1, 100#4#1 In 2010 Supreme Court of Cassation was established instead of Supreme Court. Since than, in the jurisdiction of the Supreme Court of Cassation are only decisions upon extraordinary judicial remedies. For that reason the number of cases before that court significantly decreased when comparing it with the previous Supreme Court.

Question 101. – In 2010, 126 perpetrators of criminal acts of murder, 72 perpetrators of criminal act of severe murders, 10 perpetrators of severe theft and 30 perpetrators of criminal act of robbery were sentenced to prison.

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.

Sources Q109. Report of the Supreme Court of Cassation, particular Reports of each court and Electronic database of cases.

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Recrutement et promotion

5. 1. 1. Recrutement et promotion

110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

Besides the requirements necessary for employment in state bodies, Law on Judges prescribes that a candidate must pass the bar exam and have certain professional experience in the legal profession.

111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

The Parliament elects the judges on the proposal of the High Judicial Council. After the three year term of office expires, the High Judicial Council elects the judge for a permanent tenure of office.

112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

According to the Law on Judges, work of all judges and presidents of the courts is regularly evaluated. Criteria for evaluation and promotion are set out by the High Judicial Council. The judges' work is evaluated by the higher instance court, while work of the presidents of the courts is evaluated by the High Judicial Council.

114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité

professionnelle du juge ?

- Oui
 Non

115) Le statut du ministère public est-il:

- Indépendant?
 Sous l'autorité du ministre de la Justice?
 Autre?

Veillez préciser:

According to the Law on Public Prosecution, the Public Prosecution is an autonomous state body which exercises his powers regulated and laid down in the Constitution, Laws, Ratified international contracts and other legislative acts.

116) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
 Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
 Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
 Autres

Si "autres", veuillez préciser:

Public prosecutors are elected by the Parliament. Candidates are proposed by the Government from the list made by the State Prosecutorial Council. Deputies of the Public Prosecutor are elected also by the Parliament on the proposal of the State Prosecutorial Council for a period of three years. Every subsequent appointment is permanent ("for life").

117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de procureurs ?
 Une instance composée seulement de non procureurs?
 Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

Public prosecutors are elected by the Parliament. Candidates are proposed by the Government from the list made by the State Prosecutorial Council. State Prosecutorial Council consists of public prosecutors and other non-public prosecutors.

118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
State Prosecutorial Council

119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:

Criteria for evaluation are set out by the State Prosecutorial Council.

120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- Oui
 Non

121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

The Parliament elects a first-time elected judge for a period of three years. After that probationary period, the High Judicial Council elects judges to be appointed to a permanent position. Furthermore, a judge can be dismissed if convicted for an offence carrying imprisonment sentence of at least six months or for a punishable act that demonstrates that he/she is unfit for the judicial function; in case of incompetence, or due to a serious or repeated disciplinary offence.

122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	3

123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	3

125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

Oui

Non

Veuillez indiquer la durée du mandat (en années)

6 YEARS

E.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Questions 123 and 126 - Public Prosecutor Deputies when elected for a first time, are elected for a period of three years. Following that probationary period, they are appointed for life.

Public Prosecutors are appointed for a period of six years. After expiration of their mandate, they can be re-appointed to the same position or to a deputy position.

5. 2. Formation

5. 2. 1. Formation

127) Formation des juges

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Compulsory
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Annual

Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Annual

129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Compulsory
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Annual

131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	Non	Non	Non
Une institution pour les procureurs	Non	Non	Non
Une institution commune pour juges et procureurs	Non	Non	Oui

Commentaire :

E.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 3. Exercice de la profession**5. 3. 1. Exercice de la profession****132) Salaires des juges et des procureurs.**

	Salaire annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaire annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	13 595	9 600
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	22 514	16 000
Procureur au début de sa carrière	13 595	9 600
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	22 514	16 000

Commentaire :

Supreme Court of Cassation, Public Prosecution of the Republic of Serbia, Basic Court, Basic Public Prosecution.

133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:**135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui

Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :
Judges may be assigned to discharge professional tasks in the institution competent for a judicial training.

137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :

Public Prosecutor may be assigned to discharge professional tasks in the institution competent for a judicial training.

139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

5. 4. Procédures disciplinaires

5. 4. 1. Procédures disciplinaires

140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?

- Citoyens
 Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique

- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre ?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

- Cour suprême
 Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
 Procureur Général/Procureur d'Etat
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Organisme professionnel
 Pouvoir exécutif
 Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	NA	NA
1. Faute déontologique	NA	NA
2. Insuffisance professionnelle	NA	NA
3. Délit pénal	NA	NA
4. Autre	NA	NA

Commentaire :

Disciplinary bodies for Judges and Prosecutors have been established by the 2010 Reform. Since they have not been started to work by the end of 2010, the data on the number of disciplinary proceedings are not available.

145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	NA	NA
1. Réprimande	NA	NA
2. Suspension	NA	NA
3. Révocation	NA	NA
4. Amende		

	NA	NA
5. Diminution de salaire temporaire	NA	NA
6. Rétrogradation de poste	NA	NA
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	NA	NA
8. Démission	NA	NA
9. Autre	NA	NA

Commentaire :

E.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession et formation

6. 1. 1. Statut de la profession et formation

146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.

7 883

147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice

NAP

149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :

- Affaires civiles
 Affaires pénales - Défendeur
 Affaires pénales - Victime
 Affaires administratives
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

Lawyers have a monopoly in legal representation in civil proceedings concerning only extraordinary legal remedy such as appeal on points of law. In cases where there is no monopoly, an individual may be represented by any person having legal capacity.

150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

In criminal proceedings concerning juveniles

F.1

Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

The Registry of the Bar Association of 27 December 2011.

6. 2. Exercice de la profession

6. 2. 1. Exercice de la profession

154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?

- Oui
 Non

155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

- Oui
 Non

156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui, la loi contient des règles
 Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles
 Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

F.2

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
 le législateur ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

Complaints concerning performance of legal representatives may be filed with Bar Association of Serbia (disciplinary proceedings).

160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

- le juge
 le ministère de la justice
 une instance professionnelle
 autre

Si autre, veuillez préciser :

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

F.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168

[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]

- Oui
 Non

164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Affaires administratives	Oui	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Affaires pénales	Oui	Non	Non	Oui	Oui

165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Civil procedure code stipulates the possibility of exemption of court fees on the grounds of his/her indigence. The court decides upon these requests on the ground of the evidence provided.

166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :

NA

167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire

Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:

Nombre total (1+2+3+4+5)	NA
1. les affaires civiles	NA
2. les affaires familiales	NA
3. les affaires administratives	NA

4. les affaires de licenciements

NA

5. les affaires pénales

NA

Commentaire :

168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.

Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Oui
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Non

Commentaire :

G.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Adoption of a new Law on Mediation is currently underway.

Veuillez indiquer les sources des réponses à la question 166

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

170) Nombre d'agents d'exécution

413

171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

Their status is prescribed by the Law on Civil Servants, while their powers are prescribed by the Law on Enforcement Procedure.

172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- Oui
 Non

173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 NAP (la profession n'est pas organisée)

174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- Oui
 Non

175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- Oui
 Non

176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui
 Non

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :

Q170 The data provided for 2008 concern only the number of enforcement agents for the territory of Belgrade.

Sources Q176. Rules on organization of courts and systematization of posts, Human Resources Plan

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution**177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
 Non

178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- un organisme professionnel
 le juge
 Ministère de la Justice
 autre

Si "autre", veuillez préciser :

181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

There is no specific system for monitoring enforcement. However, there is a regular system for monitoring the overall court system pursued by higher instance courts, Ministry of Justice and Supreme Court of Cassation.

183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser:

184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

In September 2011, Law on enforcement and security entered into force. This Law introduced the profession of enforcement agents.

185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?

- entre 1 et 5 jours
 entre 6 et 10 jours
 entre 11 et 30 jours
 plus

Si plus, veuillez préciser

187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	NA
1. pour faute déontologique	NA
2. pour insuffisance professionnelle	NA
3. pour délit pénal	NA
4. Autre	NA

Commentaire :

188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	NA
1. Réprimande	NA
2. Suspension	NA
3. Révocation	NA
4. Amende	NA
5. Autre	NA

Commentaire :

H.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

The abovementioned data concern only judicial enforcement agents employed at the court. New Law on enforcement and security, which entered into force in September 2011, introduced the institute of bailiffs practicing as private professionals under the authority of public authorities. They are required to pass an exam. They will become operational in May 2012.

Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Law on enforcement of criminal sanctions is a source for question 186.

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Exécution des décisions pénales

189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

- Juge
 Procureur
 Services pénitentiaire et de probation
 Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

Law on enforcement of criminal sanctions prescribes competences of the Administration for the enforcement of criminal sanctions.

190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
 50-79%
 moins de 50%
 ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:

H.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

9. Notaires

9. 1. Notaires

9. 1. 1. Notaires

192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197

- Oui
 Non

193) Les notaires ont-ils un statut :

Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

- privé (sans contrôle d'une autorité publique)? nombre
de profession libérale réglementée par les
pouvoirs publics ? nombre
public? nombre
autre ? nombre

Commentaire :

194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

I.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Law on Public Notaries entered into force in May 2011 and introduced the institute of notaries into Serbian legal system. In 2012, the exams for notaries will be organised as well as their appointment.

10. Interprètes judiciaires

10. 1. Interprètes judiciaires

10. 1. 1. Interprètes judiciaires

197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
 Non

199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

2 100

200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :
 The Court Interpreters must have adequate education for particular language or complete knowledge of the language, knowledge of legal terminology and five years of experience in interpreting. Fulfilment of these requirements is assessed by Commission established by the Minister of Justice.

201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.

- Oui pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
 Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
 - Non

Commentaire :
 Ministry of Justice

J.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

The Minister of Justice conducts the procedure of appointment of court interpreters. The number of court interpreters is based on needs of the courts.

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :

Register of court interpreters in the Ministry of Justice.

11. Experts judiciaires

11. 1. Experts judiciaires

11. 1. 1. Experts judiciaires

202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- Oui
- Non

204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
- Non

205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.

5 351

206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

The Judge in charge of the case determines the particular court expert and time limits for expertise to be provided.

207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?

- Oui pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :
Ministry of Justice

K.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

The Minister of Justice conducts the procedure of appointment of judicial experts. The number of judicial experts is based on needs of the courts.

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :

Register of court interpreters in the Ministry of Justice.

12. Réformes envisagées

12. 1. Réformes envisagées

12. 1. 1. Réformes

208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux

2. Budget

3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

4. Conseil supérieur de la Magistrature

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

7. Exécution des décisions de justice

8. Médiation et autres ADR

9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire

10. Autres

1. New strategy for judicial reform 2012-2017

2. Coordination of activities between Ministry of Justice, High Judicial Council and State Prosecutorial Council regarding the budget

3. Information technologies, renovations and construction of new buildings

4. Improvement of capacities

5. Institute of notaries and bailiffs as private professionals

6. Implementation of Laws (New Civil Procedure Code, Criminal Procedure Code)

7. New Law on Administrative procedure and security

8. New Law on mediation

9. Implementation of new criminal procedure code in order to strengthen combat against crime